



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/061

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. François BENEDETTI Au nom du groupe «Corsica Libera»

Objet : Risques concernant la *Xylella fastidiosa* et solutions à long terme.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Au moins depuis 2013, les oliviers du Sud de l'Italie, plus précisément de la région des Pouilles, sont décimés par la souche *Pauca* de la *Xylella fastidiosa*, bactérie arrivée du continent Américain et qui y a déjà fait des ravages (30 000 hectares arrachés).

Du fait des carences de l'Etat et de l'Union Européenne, compétents en matière de contrôles des importations de végétaux, cette bactérie est finalement arrivée en Corse au moins à partir de Juillet 2015 sous sa souche dite *multiplex*.

La souche de *Xylella* présente en Corse n'infectant **apparemment** que les espèces du genre *Prunus* (Abricotier, Laurier, Pêcher...) la vigne, les oliviers ou encore les agrumes sont **pour l'instant** épargnés.

Au mois d'Avril 2015, le Préfet de Corse de l'époque prenait enfin un arrêté qui interdisait l'introduction en Corse de végétaux potentiellement porteurs de la *Xylella fastidiosa*, arrêté qui stipulait dans son article 2 que des dérogations pouvaient être accordées.

Les contrôles prévus sont-ils toujours effectifs ? Qu'en est-il des dérogations accordées ?

Par ailleurs, qu'en est-il de l'appel à projet lancé par l'Union Européenne concernant la *Xylella fastidiosa* et auquel notre collectivité avait répondu ?

Plus largement, la Corse, « île-forêt », importe maintenant depuis plusieurs années de nombreux végétaux. Sans revenir sur l'historique de cet état de fait, **quelles sont les solutions envisagées par le Conseil Exécutif pour remettre la Corse sur le chemin de la production locale de végétaux destinés à l'agriculture et à la vente par des professionnels ?**

